

Les libertés d'opinion et d'expression limitées drastiquement par les censures internationales et nationales



[Source : mondialisation.ca]

Par Dr Gérard Delépine

Depuis le début de la crise covid, les gouvernements n'ont cessé de restreindre, par tous les moyens, la liberté de parole et de diffusion susceptible de démentir leurs propagandes omniprésentes.

La liberté d'expression

Fait partie des droits fondamentaux conquis par la révolution et consacrés depuis par toutes les déclarations des droits fondamentaux. Elle est inscrite dans l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789. « *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi* ». Droit fondamental repris par la déclaration de l'ONU de décembre 1948 :

« *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.* »

Pour le constitutionnaliste, Jean-Philippe Derosier :

« *c'est la liberté la plus fondamentale car elle conditionne l'exercice d'autres droits démocratiques.* ».

Or depuis deux ans on assiste à une offensive gouvernementale, des médias et des géants d'internet sans précédent contre ce droit fondamental de l'homme qui constitue de plus un moteur fondamental de la connaissance scientifique.

Éloge du doute et des débats

Ce qui sépare la science de la religion est le doute. Les croyants en une religion révélée ignorent le doute, passent leur temps à fourbir le dogme qui est immuable et déclarent hérétique toute interrogation sur celui-ci. Les scientifiques tentent d'organiser de manière logique les faits avérés; ils doutent en permanence de leurs « consensus scientifiques » qu'ils savent éphémères et reconnaissent que les progrès naissent des contradictions entre les théories et les faits avérés.

Niels Bohr se réjouissait de l'apparition de tout nouveau paradoxe qui constituait pour lui les prémices de nouvelle découverte scientifique. Pour ces raisons, la censure qui vise à supprimer le doute est profondément antidémocratique et aussi fondamentalement anti-scientifique.

The BMJ, London, UK
Cite this as: *BMJ* 2020;371:m4425
<http://dx.doi.org/10.1136/bmj.m4425>
Published: 13 November 2020

Covid-19: politicisation, “corruption,” and suppression of science

When good science is suppressed by the medical-political complex, people die

Kamran Abbasi *executive editor*

Politicians and governments are suppressing science. They do so in the public interest, they say, to accelerate availability of diagnostics and treatments. They do so to support innovation, to bring products to market at unprecedented speed. Both of these reasons are partly plausible; the greatest deceptions are founded in a grain of truth. But the underlying behaviour is troubling.

England and collaborating institutions sensibly pushed to publish their study findings before the government committed to buying a million of these tests but were blocked by the health department and the prime minister's office.¹⁴ Why was it important to procure this product without due scrutiny? Prior publication of research on a preprint server or a government website is compatible with *The BMJ's*

Les médias et leurs prétendus « anti-fake news »

Depuis le début de la crise covid, les médias subventionnés par le gouvernement se sont transformés en agences de diffusion de la vérité gouvernementale en répétant sans cesse les mensonges d'état, en donnant sans limites la parole aux médecins les plus liés aux laboratoires pharmaceutiques, en n'invitant jamais les spécialistes d'opinion divergente qu'ils discréditent systématiquement. Ils ont en permanence adopté une attitude sectaire anti-scientifique tout en prétendant se référer à la science !

Elles ont créé des cellules pompeusement intitulées de « vérification de l'information » dans lesquelles des non-médecins, et non-chercheurs, visiblement incapables de comprendre les articles scientifiques en anglais se sont arrogé le droit de décider si une information médicale était juste (= confortant le discours officiel) ou fausse (= complotiste).

Dans cette activité de propagande mensongère l'agence France presse (le blog Making Of), France info (L'instant Détox), le Monde, Libération (Desintox) et le Parisien se sont particulièrement illustrés. La technique de base est presque toujours la même : après avoir qualifié une information de fausse ou trompeuse, l'auteur discrédite l'auteur de l'information en le qualifiant de « *controversé, complotiste, antisémite* », n'examine pas les faits avérés

concernés, mais cite les opinions de prétendus experts qui confortent le message officiel. Les mercenaires qui se livrent à cette activité recevraient entre 800 et 1000 euros pour chaque pige (passe ?) et le média qui le publie un financement annuel de nos impôts (aide gouvernementale directe au Monde en 2016 : plus de 5M€) et de fonds privés dont ceux de Bill Gates. La confusion entre opinions et faits avérés se répand comme une traînée de poudre, y compris à l'Éducation nationale.

La censure des Gafas, Tweeter, Facebook, Linkedin, Instagram, Google

Tweeter a été l'un des premiers à limiter la liberté de parole en supprimant les comptes de ceux qui ne confortaient pas la doxa officielle. Nous en avons été victimes alors que nous ne faisons que diffuser des faits que nous avons nous-même soigneusement vérifiés.

Facebook limite la diffusion des contenus prétendument « *haineux ou contenant des fausses informations* » sur le réseau en supprimant les ressources financières des sites qui les diffusent, en incitant les marques à retirer leurs publicités. Des organisations tierces autoproclamées détentrices de « La Vérité » vérifient les informations de nombreux sites et indiquent si celles-ci sont crédibles ou douteuses. Les prétendues « fake news » sont signalées à Facebook, qui bloque alors les publicités réalisées et les posts supposés déviants.

Facebook n'hésite pas à agir comme un intégriste religieux en proclamant fièrement ses injonctions :

Ce que ces règles impliquent pour vous

Si vous publiez des contenus

Ne publiez pas de contenu sur YouTube s'il correspond à l'une des descriptions ci-dessous.

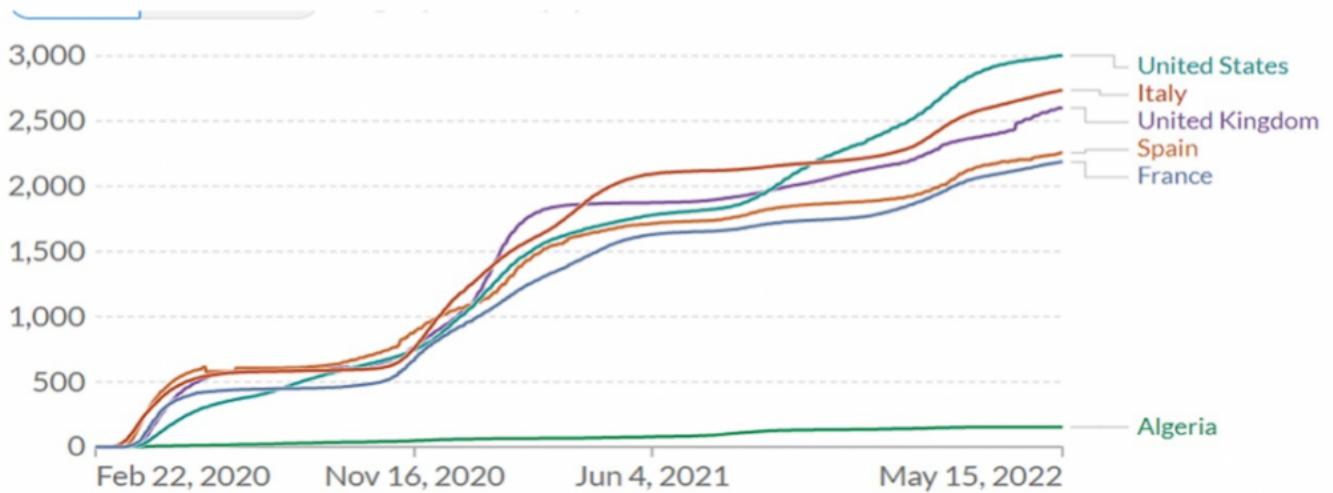
Informations incorrectes concernant le traitement :

- Contenus qui incitent les personnes à recourir à des remèdes maison, à la prière ou à des rituels au lieu de suivre un traitement médical (consulter un médecin ou se rendre à l'hôpital, par exemple)
- ~~Contenus qui affirment qu'il existe un remède à l'efficacité garantie contre la COVID-19~~
- Contenus qui recommandent l'utilisation d'ivermectine ou d'hydroxychloroquine pour le traitement de la COVID-19
- Contenus qui affirment que l'hydroxychloroquine constitue un traitement efficace contre la COVID-19
- Contenus qui affirment catégoriquement que l'ivermectine constitue un traitement efficace contre la COVID-19
- Contenus qui affirment que l'ivermectine et l'hydroxychloroquine peuvent être utilisées sans risque pour la prévention de la COVID-19
- Tout autre contenu qui dissuade les personnes de consulter un professionnel de santé ou de demander un avis médical

et prétendent que l'hydroxy chloroquine ou l'Ivermectine sont inefficaces sans même prendre en compte les excellents résultats avérés des pays qui les utilisent (en Afrique, en Algérie ou en Inde) :

Nombre total de décès confirmés par COVID-19 par million de personnes

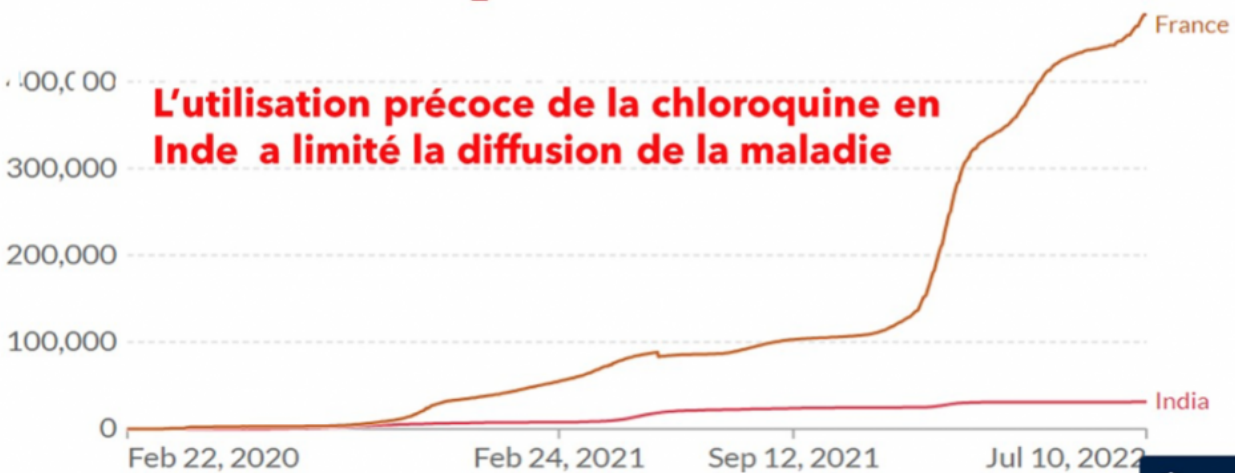
L'Algérie, peu vaccinée, applique le protocole Raoult et compte 15 fois moins de morts que les pays riches



Nombre total de cas confirmés de COVID-19 par million de personnes

Le nombre de cas confirmés est inférieur au nombre de cas totaux. La raison principale est le nombre limité de tests.

Incidences comparées France -Inde



Ou en Inde :

Nombre total de décès confirmés par COVID-19 par million de personnes



En raison de protocoles variés et de difficultés dans l'attribution de la cause du décès, le nombre de décès confirmés peut ne pas représenter avec précision le nombre réel de décès causés par le COVID-19.

Mortalités comparées Europe France -Inde



Google a structuré un partenariat avec de nombreux médias dans le monde afin de promouvoir un outil collaboratif de "fact-checking": "CrossCheck" et a étendu son dispositif aux recherches réalisées sur son propre moteur de recherche. Lors de l'affichage des résultats d'une requête, le moteur de recherche indiquera si les articles ont été vérifiés et à quel point ils « sont fiables ». Pour le moment, le système de fact-checking de Google repose sur l'opinion de sites américains spécialisés comme Politifact, Snopes, ou sur les équipes de fact-checking opérant dans des médias comme le Washington Post qui représentent un des pires créateurs de fausses nouvelles.

Une des techniques utilisées pour empêcher les internautes de consulter les sites hétérodoxes consiste à leur faire peur en déclarant ces sites dangereux ou « peu sûrs ». Google a aussi désindexé plus de 55 000 articles, donc pratiquement en a interdit l'accès Internet, ce qui montre incontestablement cette volonté de détruire tout ce qui pourrait s'apparenter à une contestation des pouvoirs en place et de leurs décisions.

Les procès du Conseil de l'Ordre contre la liberté de parole des médecins

Les plaintes contre les professeurs Raoult et Perronne([1] Covid-19 : le conseil de l'Ordre des médecins porte plainte contre les professeurs Perronne et Raoult (lefigaro.fr) le CNOM a décidé le 10 décembre de porter plainte contre six médecins, dont plusieurs ont été très présents dans les médias depuis le début de l'épidémie de Covid-19. Il s'agit des professeurs Raoult, Perronne et Joyeux, ainsi que des docteurs Delépine, Zeller et Rezeau-Frantz.)), les docteurs Nicole Delepine, Denis Agret([2] INFO MIDI LIBRE Montpellier : trois ans d'interdiction d'exercer pour le médecin antivax

Denis Agret – Profession Gendarme (profession-gendarme.com))) et de nombreux autres, ont été portées, non pas par des malades qui se seraient plaints de leurs traitements, bien au contraire, mais par les conseils régionaux ou le Conseil National de l'Ordre pour l'expression de vérités médicales démontrées par les faits avérés qui lui déplaisaient, telles que l'efficacité des traitements précoces ou l'inefficacité du port généralisé du masque, la nocivité des confinements...

Il est invraisemblable que ce Conseil s'arroge le droit de poursuivre des médecins pour des opinions de plus scientifiquement étayées par des faits avérés, alors qu'il ne poursuit presque jamais les médecins de plateau télé qui ne mentionnent pas leurs liens d'intérêts violant ainsi totalement ainsi la loi transparence santé que ce même conseil est chargé d'appliquer.

Le Conseil de l'Ordre a ainsi rétabli le délit d'opinion([3] <https://nouveau-monde.ca/le-conseil-de-lordre-retablit-le-delit-dopinion/>)) qui lui paraît constitué dès qu'un médecin dément un élément de propagande gouvernementale, et se comporte donc en grand inquisiteur de la Pensée Unique.

La guerre du gouvernement Macron contre la liberté d'expression des médecins

Une modification de l'Article R. 4127-19-1 du code de la santé publique décrétée par Jean Castex le 24 décembre 2020 (soit quelques jours après la plainte contre Raoult et Cie) *interdit aux médecins d'exprimer des opinions divergentes de la doxa*

officielle([4] https://www.francesoir.fr/amp/article/opinions-tribunes/delit-de-blaspheme-medical-sous-contrôle-inquisiteur-du-conseil-de-lordre-des?__twitter_impression=true)) rappelée par le conseil de l'ordre . Il stipule que le médecin qui s'exprime :

« *formule ces informations avec prudence et mesure, en respectant les obligations déontologiques, et se garde de présenter comme des données acquises des hypothèses non encore confirmées. III. – Les communications mentionnées au présent article tiennent compte des recommandations émises par le Conseil national de l'ordre. »*

Depuis lors, le médecin, ne devrait s'exprimer que s'il conforte les affirmations, même mensongères de l'Etat !

La création d'une commission de certification en juillet 2021

Apparemment inquiet des scrupules que pourraient avoir certains membres du Conseil de l'Ordre de sanctionner des praticiens pour s'être simplement exprimés, le gouvernement a créé par *l'ordonnance n° 2021-961 du 19 juillet*

2021 un nouvel organisme, « la commission de certification » ayant le pouvoir d'évaluer chaque médecin à tout moment de sa carrière, et de l'empêcher d'exercer s'il n'aligne pas ses propos et ses actes avec ceux que décidera le pouvoir politique. Cette mainmise de l'État sur une corporation qui jusque-là jouissait d'une indépendance du pouvoir politique dans l'exercice de son art témoigne une fois de plus de la tyrannie qui s'installe. Ces décisions ne devraient pas faciliter l'attrait pour la profession de médecin ni résoudre le casse-tête des déserts médicaux, car conduisant à de nombreuses démissions hospitalières et dépôt de plaques des libéraux.

La censure ultime : l'exclusion du travail des soignants vaccino prudents

L'exclusion des soignants non vaccinés n'a jamais eu pour but de protéger les malades ni l'hôpital *puisque'elle a été imposée alors qu'il était déjà parfaitement établi que les pseudo vaccins n'empêchent ni d'attraper la maladie ni de la transmettre*. Actuellement des soignants testés positifs et même avec de légers symptômes sont autorisés à travailler dans certains services particulièrement déficitaires. Mais les non injectés restent conduits à la misère et pour certains au suicide.

Cette insupportable atteinte à la liberté de travailler traduit en réalité la volonté d'empêcher les soignants vaccino prudents d'exprimer leurs doutes et leurs craintes auprès de leurs patients. Initialement très favorables au vaccin dans l'ensemble contre ce « fléau » qu'on leur avait vendu, ils ont été les premiers injectés et victimes rapidement des effets secondaires. Cela en a évidemment refroidi beaucoup et l'interdiction d'en parler les a achevés dans la démoralisation. La plupart des soignants vaccinés (comme les pompiers ou militaires) sont des « malgré nous » contraints d'accepter l'ukase pour continuer à payer leur maison et nourrir leurs enfants. Les suspendus vivent des restaurants du cœur et des aides de l'entourage depuis dix mois.

Le manque de soignants ainsi créé a aggravé considérablement le naufrage de l'hôpital, en particulier celui des urgences et a augmenté le nombre des déserts médicaux. La surcharge de l'hôpital et le dégoût du management ont conduit à de nombreuses démissions et multiples arrêts de travail prolongés par burn-out, aggravant l'effet des suspensions imposées. De nombreux médecins de ville ont cessé leurs activités.

Mais pour les gouvernants, le contrôle de l'opinion vaut bien ces sacrifices.

Il n'y a plus que les médecins retraités qui peuvent dire des vérités et ne pas se soumettre. Dans un monde tyrannique où la corruption fait loi, l'argent et le pouvoir sont les deux mamelles de ceux qui se considèrent comme des élites.

La guerre du gouvernement Macron contre la liberté d'expression de ses citoyens

La création d'un ministère de la vérité (la commission Gérald Bronner).

En 2015, Gérald Bronner dans le numéro 449 de la revue Pour la science précisait sa définition du complotisme: *«Par théorie du complot, il faut entendre simplement une interprétation des faits qui conteste la version officielle.»* En nommant l'auteur d'une telle phrase à la tête d'une commission chargée de *«formuler des propositions dans les champs de la prévention et de la judiciarisation des entrepreneurs de haine»*, l'Élysée a fait un choix révélateur.

Comme l'est aussi la participation à cette commission du chirurgien Guy Valencien dont la probité est mise en doute par sa condamnation le 11 juin 2021 par l'Ordre des médecins pour usage de faux certificats médicaux([\[5\] https://www.marianne.net/societe/sante/le-pr-guy-vallancien-lurologue-des-stars-sanctionne-par-lordre-des-medecins](https://www.marianne.net/societe/sante/le-pr-guy-vallancien-lurologue-des-stars-sanctionne-par-lordre-des-medecins))), l'accusation par Irène Frachon d'avoir été l'un des *«fers de lance d'une nébuleuse composée de médecins, de professeurs et d'académiciens, qui, depuis des années tentent de minimiser, voire de nier la gravité du drame humain causé par le Mediator»* et son rôle de directeur du Centre du don des corps de l'université Descartes, de 2004 à 2014, structure devenue un véritable charnier qui défraye actuellement la chronique([\[6\] Charnier de Descartes, révélations sur le business de l'innommable 7 juillet 2022 https://fr.news.yahoo.com/charnier-descartes-r%C3%A9v%C3%A9lations-business-l-innommable-155237167.html](https://fr.news.yahoo.com/charnier-descartes-r%C3%A9v%C3%A9lations-business-l-innommable-155237167.html))).

La commission propose d'engager la responsabilité civile des internautes qui rediffuseraient de mauvaise foi une nouvelle déclarée fausse selon son avis.

Censure des citoyens européens à la demande de la commission

Suivant à la lettre la proposition d'Ursula Van der Leyen, la Présidente de la Commission européenne (contestée -entre autres- pour son rôle dans la commande de 1,3 milliard de doses de Pfizer et dans le scandale du Remdesivir de Gilead), le gouvernement français a décidé le 27 février 2022 de fermer les télévisions et radios russes RT France et Sputnik sans plus d'explication, ni de procès. Les médias qui ne s'autocensurent pas sont fermés par le gouvernement.

Mais Ursula Van der Leyen vient d'annoncer une nouvelle loi imposant des conditions plus dures aux plateformes numériques, sommées de priver les prétendues sources d'«infox» de revenus publicitaires.

Le code précédent (de 2007) reposant sur l'autorégulation aurait donné des

résultats insuffisants selon la Commission. L'adhésion au code reste volontaire, mais pour les « très grandes plateformes » (atteignant 45 millions d'utilisateurs dans l'UE), il permet de répondre aux obligations fixées par le règlement sur les services numériques (Digital Services Act, DSA).

La directive européenne, en voie d'adoption, contraint ces plateformes à déployer des efforts pour « réduire les risques » de désinformation et prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 6% de leur chiffre d'affaires mondial.

Plutôt que d'ouvrir un débat démocratique avec les opposants, la Commission européenne préfère leur interdire de s'exprimer « pour le bien de la démocratie ». Quand vont-ils brûler les livres déclarés conspirationnistes ?

Les menaces contre la démocratie

C'est la marque des régimes autoritaires d'imposer une pensée unique qu'il est interdit de commenter et encore plus de critiquer. Et les réactions comme celles de Twitter ou Facebook, qui ont osé suspendre le président des États-Unis et lui interdire toute expression sur leurs réseaux, montrent l'orientation que nos sociétés sont dangereusement en train de prendre, bien que tous nos gouvernants et les médias aux ordres nous répètent tous les jours que nous sommes encore en démocratie.

En instaurant la panique, la peur de la maladie, la peur de sortir, la peur de la guerre, la peur du réchauffement climatique, en favorisant la suppression des liens sociaux, en interdisant les échanges de point de vue, les critiques, les discussions, tout débat scientifique et en décrédibilisant ceux qui osent tenter de faire baisser cette peur, le gouvernement a mis quasiment les Français en état d'hypnose permettant leur soumission aux injonctions gouvernementales même manifestement ridicules (ne pas sortir seul en forêt ou sur la plage, ne pas faire du bateau en solitaire). Ils ont permis des violations injustifiées des droits des citoyens en limitant leurs libertés fondamentales, dont celles de circuler, de se réunir, de travailler, de s'exprimer, d'exercer son culte, de manifester, de voir sa famille, d'enterrer dignement ses morts.

Les libertés, la démocratie ne persistent que tant que nous les défendons. La crise du Covid révèle la fragilité de notre démocratie mise à bas sous le prétexte d'une menace sanitaire supposée sans qu'une opposition politique se soit clairement exprimée en France à l'exception de Florian Philippot et plus récemment de Nicolas Dupont Aignan et Francois Asselineau.

Pourtant dès le 21 avril 2020 l'éditorial du Dagens Nyheter mettait les Suédois en garde: « *si on abandonne une partie de la démocratie maintenant, on ne sait jamais vraiment quand on la récupérera* » faisant preuve d'un courage qu'aucun journal français n'a montré à l'exception de France Soir.

Rajat Khosla, d'Amnesty International a déclaré :

« Au fil de la pandémie, les gouvernements ont lancé une offensive sans précédent contre la liberté d'expression, restreignant fortement les droits des populations. Les moyens de communication sont pris pour cibles, les réseaux sociaux censurés et des médias fermés, ce qui a de graves répercussions sur la capacité des citoyens à accéder à des informations vitales sur la manière de réagir face au COVID-19. »

« Il est clair que les restrictions liées à la liberté d'expression ne sont pas seulement des mesures extraordinaires circonscrites dans le temps pour faire face à une crise ponctuelle. Elles s'inscrivent dans le cadre de l'offensive contre les droits humains que l'on voit à l'œuvre dans le monde depuis quelques années – les gouvernements ayant trouvé une nouvelle excuse pour intensifier leur attaque contre la société civile ».

Le 16 mars 2020 même l'ONU s'est inquiétée des menaces contre la démocratie dans un communiqué commun des experts indépendants des droits de l'homme exhortant les États à éviter d'outrepasser les mesures sécuritaires dans leur réponse à l'épidémie de coronavirus et leur a rappelé que le recours aux pouvoirs d'exception ne doit pas être utilisé pour étouffer la dissidence.

« Les États ne doivent pas abuser des mesures d'urgence pour supprimer les droits humains ».

Des évêques nous donnent de l'espoir :

Nous sommes tous appelés à évaluer les faits actuels conformément à l'enseignement de l'Évangile. Cela implique de choisir son camp : avec le Christ, ou contre le Christ. Ne soyons pas intimidés ou effrayés par ceux qui nous font croire que nous sommes une minorité : le Bien est beaucoup plus répandu et puissant que ce que le monde veut nous faire croire. Nous nous trouvons en train de lutter contre un ennemi invisible, qui sépare les citoyens entre eux, les enfants des parents, les petits-enfants des grands-parents, les fidèles de leurs pasteurs, les étudiants des enseignants, les clients des vendeurs. Ne permettons pas que des siècles de civilisation chrétienne soient anéantis sous le prétexte d'un virus, en laissant s'établir une tyrannie technologique haineuse dans laquelle des personnes anonymes et sans visage peuvent décider du sort du monde en nous confinant dans une réalité virtuelle. « Les portes des Enfers ne prévaudront pas »

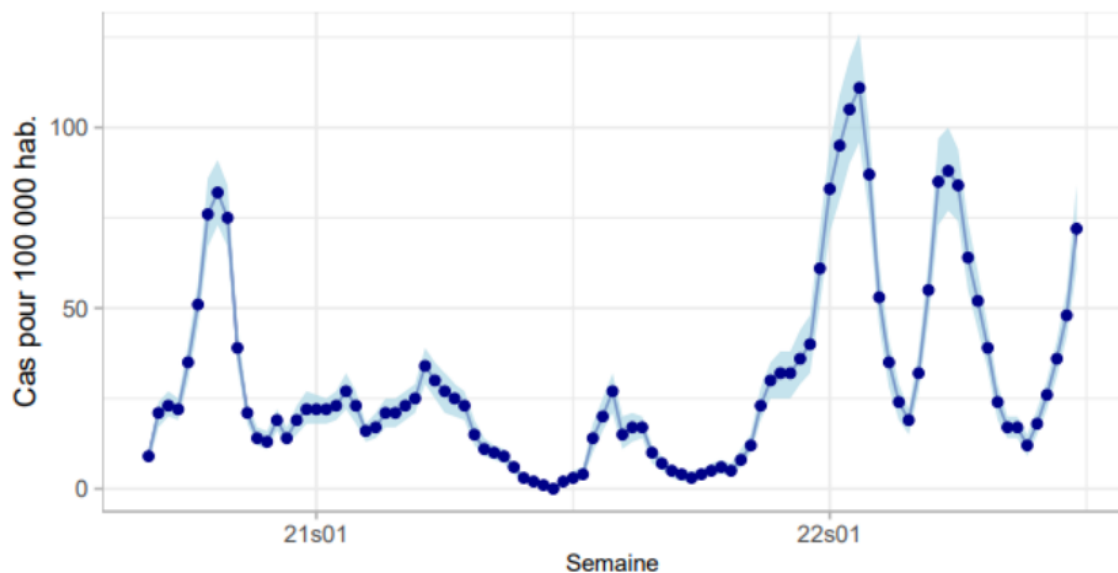
(Mt 16, 18)

« Le ventre est encore fécond d'où naît la bête immonde » (Bertolt Brecht)

Cette idéologie totalitaire, qui limite drastiquement le droit d'expression et sépare les citoyens selon leur volonté de faire respecter l'intégrité de leur corps, fait résurgence d'une époque que l'on croyait révolue, mais qui renaît dans les esprits allumés de l'État-Macron et de l'UE avec les pass et les obligations vaccinales.

À la mi-juin 2022, alors que l'épidémie ne pose plus de problème sanitaire réel avec seulement 72 malades Covid pour 100000 habitants.

Estimation de l'incidence des IRA dues à la COVID-19



Taux d'incidence des IRA dues au SARS-CoV-2 (COVID-19) vues en médecine générale depuis 2020s37

En semaine 2022s26, le taux d'incidence des IRA dues au SARS-CoV-2 (COVID-19) vues en consultation de médecine générale a été estimé à 72 cas pour 100 000 habitants (IC 95% [61 ; 84]), ce

7 944 patients hospitalisés avec Covid-19, 1027 personnes sont en réanimation (le pic du 8 avril 2020 atteignait 7.019)et un nombre de décès au plus bas. Mais les médias recommencent après les élections, avec le gouvernement et le nouveau ministre de la Santé à affoler la population sans diffuser l'information majeure : les traitements précoces sont efficaces et vos médecins habilités à les prescrire.

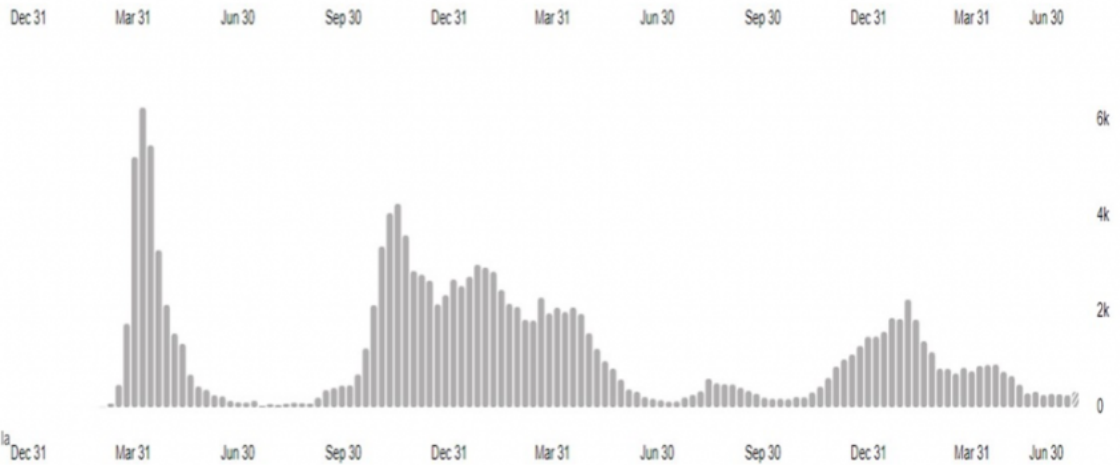


Evolution de la mortalité covid hebdomadaire

Mondial > France

Depuis six mois la mortalité n'a pas cessé de baisser

146
563
des morts



La source: Organisation mondiale de la santé

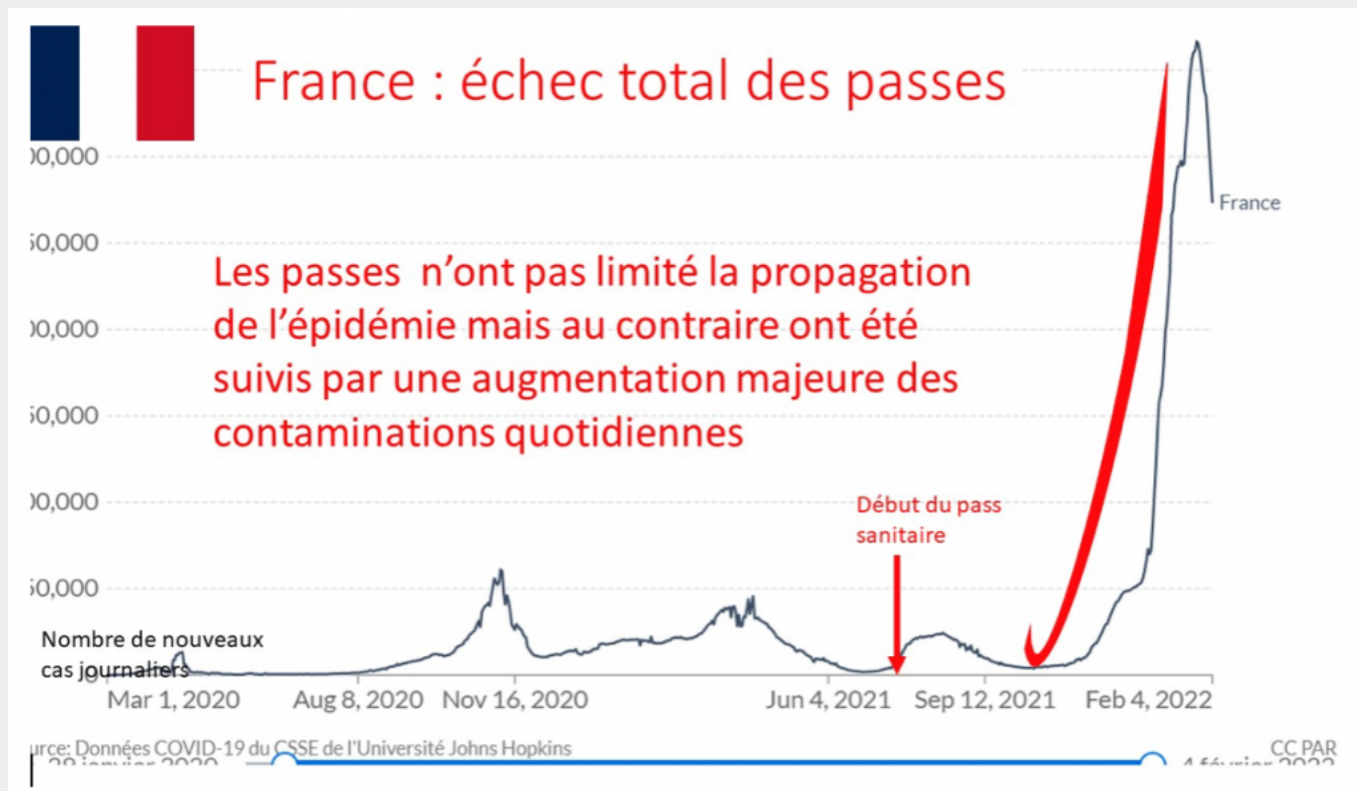
Les données peuvent être incomplètes pour la journée ou la semaine en cours.

Le nouveau projet de loi qui sera examiné à l'Assemblée nationale, puis au Sénat vise pourtant à prolonger la suppression de droits élémentaires des citoyens. « Réglementer ou interdire la circulation des personnes et des véhicules », ainsi que « l'accès aux moyens de transport et les conditions de leur usage » avec le port du masque conseillé alors qu'aucune preuve scientifique de son utilité n'existe.

Et le fichage de la population qui n'a jamais permis de limiter l'épidémie risque de continuer si la loi est adoptée, avec le maintien des fichiers informatiques Si-DEP (les résultats des tests de dépistage) et Si-VAC (le schéma vaccinal) jusqu'au 31 mars 2023.

Un deuxième article donne la possibilité au gouvernement sans consulter le parlement (via un décret du Premier ministre Mme Borne) de rétablir un pass sanitaire aux frontières, pour les déplacements entre l'hexagone, la Corse et les territoires d'outre-mer. Ce pass sanitaire concernerait tous les voyageurs de 12 ans et plus, ainsi que les personnels des services de transport concernés.

Or en France comme ailleurs les pass ont partout échoué à limiter l'infection



Les oppositions doivent jouer leur rôle de contrôle permanent de l'action gouvernementale en refusant cette loi qui les dépossède de leur rôle constitutionnel. Ne pas le faire serait trahir leurs électeurs.

Dr Gérard Delépine

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © Dr Gérard Delépine, Mondialisation.ca, 2022

Notes :